



CLUB NAUTIQUE DE GIFFAUMONT

Port de Giffaumont

51290 - GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT

Club affilié à la Fédération Française de Voile, n° 51006 - Ligue 19,
Agrément Jeunesse et Sport n° 81 M 4
Code Ministère des Sports 05103ET0085



AVIS DE COURSE

CHALLENGE DU LAC DU DER

LA CLOTURE

Dimanche 13 septembre 2009

LAC DU DER-CHANTECOQ

Organisée par le Club Nautique de Giffaumont

1 – REGLES APPLICABLES

- 1.1. Les Règles de Course à la voile ISAF (RCV) 2009-2012,
- 1.2. Les Règles d'Equiperment pour les Voiliers, (consultables sur le site Internet de la FFV)
- 1.3. Les prescriptions de la FFVoile, (site Internet FFV)
- 1.4. Les Règles de courses de la Classe HN., (guide 2009 Formule HN France)
- 1.5. Le Règlement de police du Lac, (tableau d'affichage du Club-House)
- 1.6. Le Règlement du Challenge du Lac (tableau d'affichage du Club-House)
- 1.7. Le présent Avis de Course, (tableau d'affichage officiel de la régata)
- 1.8. Les Instructions de Course type Habitables 2009-2012 (tableau d'affichage officiel de la régata)
- 1.9. Les Annexes aux Instructions de Course, (remises à chaque concurrent au moment des inscriptions et affichées)

3 - ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les voiliers habitables monocoques des classes **A, B, C, D, E, L, R et micro**.
- 3.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidents en France, au moment de l'inscription présenteront leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et l'autorisation parentale pour les mineurs. Un certificat médical de non contre indication à la pratique de la voile pourra remplacer le cachet médical.
- 3.3. Les skippers présenteront en plus, l'autorisation de port de publicité éventuelle du bateau. Le certificat de jauge ou de conformité pourra leur être demandé.
- 3.4. Les concurrents étrangers non licenciés à la FFVoile devront justifier de leur appartenance à une autorité nationale membre de l'ISAF, et présenter une attestation d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million Euro.

4 – DROITS A PAYER

Les droits requis à l'inscription sont de **10 € 00** par bateau.

6 – PROGRAMME

- 6.1. Inscriptions: Dimanche 19 avril 2009, de 08h00 à 09h30
- 6.2. Heure du signal d'avertissement de la première course: 10h15
- 6.3. Résultats et pot de l'amitié dès que possible.



CLUB NAUTIQUE DE GIFFAUMONT

Port de Giffaumont

51290 - GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT

Club affilié à la Fédération Française de Voile, n° 51006 - Ligue 19,
Agrément Jeunesse et Sport n° 81 M 4
Code Ministère des Sports 05103ET0085



9 – LES PARCOURS

Course croisière disputée au handicap, parcours côtiers précisés en annexe des instructions de courses.

11 - CLASSEMENT

- 11.1. Le nombre de courses devant être validées pour valider l'épreuve est de UNE.
- 11.2. Application du système de points à minima.
- 11.3. Application du système temps sur distance avec CVL.
- 11.4. Le classement comptera pour le Challenge du Lac.

12 – COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13 – PRIX

Les meilleurs équipages seront récompensés par des coupes:

- 1 coupe aux trois premiers du classement général toutes classes confondues.
- 1 coupe au premier de chaque classe comportant au minimum 5 bateaux.

Un concurrent ne pourra recevoir plus d'une coupe.

14 – DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs risques, conformément à la règle 4 des RCV, « Décision à courir ». L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, ou après la régata.

13 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le **Club Nautique de Giffaumont**.